

# LVMH

## ***LVMH : MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019***

Paris, le 30 avril 2020

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton annonce la mise à disposition de son document d'enregistrement universel 2019 dans les conditions requises par la réglementation en vigueur.

Ce document a été déposé le 29 avril 2020 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro D.20-0406. Il peut être consulté dans la rubrique Publications du site Internet de la Société ([www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr)).

Le document d'enregistrement universel inclut notamment :

- le rapport financier annuel ;
- le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- les rapports des Commissaires aux Comptes ;
- les informations relatives aux honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions.